Non-respect des heures de visite : désorganisation des soins

Plante en pot : risque d'infection chez les patients fragiles



Les visites sont autorisées dans les services de soins en dehors des heures de repas :

DU LUNDI AU VENDREDI : de 17h00 à 20h00

> LE WEEK-END: de 10h00 à 20h00

Les visiteurs peuvent, en dehors des heures de consultation médicale, de soins, de rééducation/réadaptation, rencontrer les patients au rez-de-chaussée, la semaine, de 13h30 à 17h00.





Formulaires de désignation de la personne de confiance et consentement aux soins non renseignés : droits du patient non respectés



Flacon de gel hydroalcoolique

vide : risque infectieux

Traitement personnel laissé à disposition :

risque de surdosage médicamenteux Erreur sur l'identité indiquée sur le bracelet :

risque d'erreur de patient lors de l'acte de soins







GCS Plateforme d'Aval sur le Territoire Champagne Sud (COS-Pasteur / HAD du GCS / Centre Hospitalier de Troyes)

SEMAINE DE LA SECURITE DES PATIENTS



A DESTINATION DES PATIENTS

Découvrez les erreurs pouvant présenter un risque pour votre sécurité!

NOVEMBRE 2023

BONNE PRATIQUE D'HYGIENE

Erreur:

Plante en pot présente dans la chambre du patient.

Bonne pratique:

Il ne faut pas apporter de plante, la terre contient de nombreux germes.

Erreur:

Le flacon de solution hydroalcoolique (SHA) est vide.

Bonne pratique:

La SHA permet de pratiquer une désinfection des mains pour les soignants et vous-même.

Elle agit par contact direct et mécanique (en friction) et s'utilise sans eau.

Elle est à disposition dans votre chambre ainsi qu'à plusieurs endroits dans l'établissement.

Le flacon doit toujours être utilisable donc il ne doit pas être vide et se conserve 6 mois après ouverture.



IMPERATIFS LORS DE L'HOSPITALISATION

Erreur:

Visite en dehors des heures prévues par le service.

Bonne pratique:

Il n'est pas possible de rendre visite à vos proches à toutes les heures de la journée. Le matin, le temps est consacré aux soins puis à la rééducation et l'après-midi, à la rééducation également.

Erreur:

Le formulaire de désignation de la personne de confiance et le formulaire de consentement ne sont pas remis à l'équipe soignante.

Bonne pratique:

A votre arrivée dans l'établissement, il vous sera demandé :

- de désigner une personne de confiance. Celle-ci peut vous accompagner dans vos démarches et vous assister lors de vos rendez-vous médicaux. Elle sera consultée par les médecins pour rendre compte de vos volontés si vous n'êtes pas en mesure d'être vous-même consulté. Le formulaire de désignation de la personne de confiance doit être remis à l'équipe soignante.
- de donner votre consentement éclairé pour les objectifs et les soins de rééducation proposés par les médecins et les thérapeutes.

SECURITE MEDICAMENTEUSE



Erreur:

Un sachet de médicament apporté par le patient est retrouvé dans sa chambre sur la table de nuit. Il s'agit de son traitement habituel, celui qu'il utilise quotidiennement

Bonne pratique:

A votre arrivée dans l'établissement, il vous sera demandé si vous prenez un traitement. Le cas échéant, vous devez donner votre ordonnance de traitement en cours à l'équipe soignante. Les médecins pourront alors tenir compte de votre traitement habituel pour adapter leurs prescriptions. Votre traitement sera à donner l'équipe soignante si vous l'avez amené. Aucun médicament ne doit rester dans votre chambre

VERIFICATION DE L'IDENTITE



Erreur:

L'identité indiquée sur le bracelet n'est pas celle du patient. Une erreur a été faite lors de l'admission, en attribuant au patient l'identité d'un autre. Cela peut avoir des conséquences importantes et parfois graves

Bonne pratique:

Au cours de votre hospitalisation, il vous sera demandé à de nombreuses reprises de décliner votre identité afin de s'assurer que le soin soit effectué sur la bonne personne. Cette vérification peut également se faire sur le bracelet. C'est pourquoi il est important que vous vous assuriez que l'identité inscrite sur votre bracelet soit exacte.